

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École secondaire des-Studios

Date : 18 mai 2017

Nombre de signalements de violence : 35 traités de paix dont 2 en lien avec des actes d'intimidation

Nombre de signalements d'intimidation :

Nombre de plaintes : 0

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2016-2017

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un porteur de dossier qui demeure le même toute l'année. S'assurer que tous connaissent le <i>Plan de Modalités d'intervention obligatoires</i> inspiré de la <i>Méthode d'intérêt commun (MIC) : intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes</i> et du référentiel <i>De la prévention à l'intervention en matière d'intimidation</i>. Tout au long de l'année, s'assurer que les adultes de l'école appliquent adéquatement ce <i>Plan de modalités d'intervention obligatoires</i>. Sensibiliser les élèves et le personnel à une définition commune de l'intimidation et de la violence. Mettre en place des mesures de prévention et de protection. (plan d'activités sur l'année, ateliers/conférences sur la cyber-intimidation, modélisation sur la communication entre tous). 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des <i>Contrats d'engagement</i> avec les élèves. Utilisation du traité de paix.



- Réfléchir à des actions qui ont une signifiante pour les élèves de l'école des-Studios, que ce soit dans le choix des activités ou les mesures de soutien et d'accompagnement et les mettre en application.

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

- les mesures de prévention : oui. Pourquoi? : pour permettre une sensibilisation des élèves et un rappel.
- Les modalités de signalement et de consignation : oui, mais n'ont pas été informatisés à ce jour, par manque de temps.
- Les mesures éducatives et de sanction : oui. Pourquoi? Pour conscientiser les élèves.
- Les mesures de soutien : oui. Types de mesures de soutien : Rencontres faites par les techniciens en éducation spécialisée (TES) quotidiennement, suivi avec policiers-éducateurs, parents et direction.

Les difficultés rencontrées :

- perception des élèves et des parents entre les concepts conflit et intimidation;
- communication verbale crue entre les élèves;
- cyber-intimidation de plus en plus présente chez nos élèves;
- moyens pour intervenir auprès de la cyber-intimidation;
- entrée des données;

Les éléments facilitants :

- Répartition des activités sur toute l'année;
- L'utilisation des contrats d'engagement et des traités de paix + les suivis quotidiens des TES et de la psychoéducatrice portent fruit;
- Ouverture des élèves face à la différence ;
- Réactions rapides des intervenants par rapport à des situations d'intimidation.
- Les témoins sont beaucoup plus à l'aise pour dénoncer toute situation d'intimidation et de violence. Les adultes sont informés rapidement.
- Rencontre régulière du comité;
- Ateliers sur l'estime de soi;
- Un porteur de dossier.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
Plus outillé et plus confiant dans la façon d'intervenir.	<p>Amélioration des relations entre élèves (contrats d'engagement, traité de paix et suivis TES).</p> <p>Les témoins ont plus tendance à dénoncer les actes d'intimidation.</p> <p>Confiance envers le personnel.</p>	<p>Les membres du comité supposent que les parents ont possiblement été rassurés par le dépliant <i>Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence</i>, sans avoir remarqué une différence dans leurs relations avec ceux-ci.</p> <p>Certains parents sentent que l'école se mobilise face à ces situations.</p> <p>Confiance des parents au niveau des interventions faites à l'école.</p>	<p>Les partenaires sont consultés plus souvent.</p> <p>Ils sont plus présents à l'école.</p> <p>Belle collaboration partenaire/école.</p>



Recommandations

- S'assurer d'avoir un **porteur de dossier** qui demeure le même toute l'année;
- Dès le début de l'année, s'assurer que tous connaissent le *Plan de Modalités d'intervention obligatoires* inspiré de la *Méthode d'intérêt commun (MIC) : intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes* et du référentiel *De la prévention à l'intervention en matière d'intimidation*, de manière à ce que tous aient la même ligne de conduite et mettre en application;
- Tout au long de l'année, s'assurer que les adultes de l'école appliquent adéquatement ce *plan de modalités*;
- Établir un calendrier de rencontres du comité « Lutte à l'intimidation » (une rencontre aux 6 semaines);
- Inscrire le comité « Lutte à l'intimidation » en point récurrent à l'ordre du jour des Assemblées générales de l'école, en guise de rappels en cours d'année sur les moyens préconisés;
- S'assurer que les membres du personnel communiquent certaines informations tout en s'assurant de la confidentialité. Si davantage d'adultes sont mis au courant de situations d'intimidation, on augmente la vigilance;
- Sensibiliser les élèves sur l'importance du rôle du témoin;
- Mettre l'emphase sur nos affiches et faire une rotation de celles-ci.
- Étaler les activités de sensibilisation contre l'intimidation sur toute l'année plutôt que sur une seule semaine.
- Par-dessus tout, **il est nécessaire de réfléchir à des actions qui ont une signifiante pour les élèves des Studios**, que ce soit dans le choix varié des activités ou les mesures de soutien et d'accompagnement, et les mettre en application.

L'évaluation du plan de lutte de l'école des Studios a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 24 mai 2017. No de résolution : _____